

BANQUE DE SAÏGON (1926-1932)

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1927)

Nous apprenons la constitution par le groupe de Rivaud de la Banque de Saïgon, au capital de 10 millions de francs.

(*Le Journal des finances*, 11 février 1927)

Nous apprenons la création prochaine d'une banque en Indochine. Le capital initial de 7 millions de francs, que l'on se propose de porter sous peu à 15 millions, serait fourni par le groupe de Rivaud. Le gouverneur des colonies Julien fera partie du conseil ; M. Adam, qui fut directeur de l'agence de la Banque industrielle de Chine à Saïgon, assurera la conduite de l'affaire dans la colonie.

On s'étonne, dans certains milieux, que MM. de Rivaud, qui ont des moyens, créent une banque à capital aussi faible que 7 millions ou même 15 millions de francs qui représentent à peine 1.200.000 piastres indochinoises. Il faut conclure que le but des promoteurs n'est probablement pas de constituer un véritable établissement de crédit, mais plutôt d'installer au bon endroit un poste d'écoute qu'ils utiliseront pour leurs affaires de caoutchouc indochinoises.

Peut-être désire-t-on un capital initial très faible pour créer des parts de fondateur en nombre restreint attribuées aux promoteurs et dont la valeur s'accroîtra dans de très grosses proportions au fur et à mesure des augmentations de capital devenues rapidement nécessaires.

Quoi qu'il en soit, la Banque de l'Indochine, qui ne paraît pas redouter une concurrence, se dit enchantée de la création dans son fief de cette nouvelle firme.

Étude de M^e Léon BAUGÉ, notaire à Saïgon

Banque de Saïgon
Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs
Siège social à Saïgon

Publication
(*Saïgon Républicain*, 15 avril 1927)

Suivant acte sous seings privés en date à Paris, du 3 novembre 1926, dont un original a été déposé pour minute à M^e LESERVOISIER, substituant M^e BAUGÉ, notaire à Saïgon, par acte du 29 mars 1927, M. Basile Adam, directeur de Banque, demeurant à Paris, 134, boulevard de Clichy, — a établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

.....

Premiers administrateurs :

MM. Ernest BALLERO, Laurent CERISE, Eugène CHARLES, Emmanuel JAPHET, Arthur JULLIEN, Marquis de PIOLENC, Victor PLACE,.

L'Assemblée a prorogé de trois années la durée du mandat d'administrateur conféré à M. ADAM par l'article 18 des statuts,

M. R. ROUYER, expert-comptable, demeurant à Paris, 18, avenue Daumesnil, commissaire, et M. Louis BRAMEL, demeurant à Paris, 9 rue Portalis, commissaire suppléant.

Nouvelles sociétés indochinoises

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

Dans notre numéro du 5 janvier, nous annonçons la prochaine constitution de la Banque de Saïgon. En réalité, celle-ci a été créée à Paris le 3 novembre 1926 et les statuts ont été déposés chez M^e Baugé le 29 mars dernier.

Le capital est de 10 millions de francs divisé en 20.000 actions de 500 francs dont 3.000 actions A ayant droit dans les assemblées générales à une voix par action et 17.000 actions B ayant droit à une voix par 725 actions.

Le fondateur, M. Basile Adam, reçoit les 10.000 parts de fondateur créées ayant droit à 20 % du solde des bénéfices. Il est créé une société civile des porteurs de parts.

Le capital peut être porté à 50 millions.

M. Adam est nommé administrateur dans les statuts. Sont nommés pour six ans : MM. Ernest Ballero, Laurent Cerise, Eugène Charles, Emmanuel Japhet, Arthur Jullien, marquis de Piolenc, Victor Place. Chacun touchera 500 piastres par an de jetons de présence.

Les propriétaires des actions A auront droit au quart de chaque augmentation de capital, mais le conseil d'administration pourra se réserver la moitié de chaque augmentation.

Le siège social est à Saïgon, 11, quai de Belgique.

Dans les assemblées extraordinaires, chaque actionnaire a une voix indépendamment des actions qu'il possède ou représente. C'est un tempérament apporté au droit des actions A.

Ainsi que nous l'avions annoncé, c'est le groupe de Rivaud qui contrôle la Banque de Saïgon.

Chronique de Saïgon

Un lunch à la Banque de Saïgon

(*L'Écho annamite*, 2 juillet 1927)

Ce matin, une longue table garnie de sandwiches, gâteaux, biscuits, [cognac] Martell, Perrier, etc., etc., réunissait une centaine d'invités de MM. [Basile] Adam, directeur de la Banque de Saïgon, et Trinh van Hi, son compradore, au premier étage de l'établissement, à l'angle des rues Chaigneau et Lefebvre.

Les plus hautes notabilités indigènes de la Cochinchine s'y étaient donné rendez vous : gros propriétaires, conseillers coloniaux, avocats, journalistes, commerçants...

Notons, au hasard, parmi l'assistance, la présence de :

Conseillers coloniaux (anciens et actuels)

MM. Bui quang Chiêu, Truong van Bên, Lê quang Liêm, Vo van Thom, Trần khắc Nhung, dôc-phu Phu Hãi, Luong khắc Ninh, Bui thê Kham ; dôc-phu-su (en fonctions ou en retraite)

MM. Pham van Tuoi, Lê quang Nhut, Nguyen van De, Tran uyen Luong ;

Huyen

M. Thiet ;

Industriels

MM. Nguyễn van Cua, Ng. thanh Liem, Tran quang An, capitaine Pham cong Binh, Nguyen hao Vinh.

Conseillers municipaux de Saïgon et de Cholon :

MM. Lé van Luu, Trần dinh Minh, Nguyen tân Van, Truong van Công, Nguyen khắc Nuong ;

Propriétaires

MM. Lê phat Thanh, Lê phat Tan, Trần van Xuoug, Hô van Linh, Bui duy Trinh, Joseph Nhiêu, Jacques Lê van Duc, Dôn, Lê quacg Nga, Nguyễn tân Ky, Trần van Tâm, Trinh van Vinh, Trinh van Hanh, Le van Tha, Nguyễn van Sam, etc ;

Commerçants

MM. François Su, Triêu van Yên, Lê van Du, Nguyễn duc Nhuài, Ng. van Thê, Nguyễn phong Canh, Luu thanh Phuc, Hoang, Nguyễn van Tri.

Avocats

Me Monin, Me Phan van Truong ;

Publicistes

MM. Truong duy Toan, Wran van Tri, Ganofsky, Dejean de la Bâtie.

Personnel de la Banque

MM. [Basile] Adam, directeur, Castaillac, Trinh van Hi, comradore.

*

* *

On a rompu délibérément avec la tradition : il n'y a pas eu de discours !

A quoi bon, du reste ? Tout le monde sait — et l'on n'a pas besoin de nous l'apprendre — que la Banque de Saïgon rendra de nombreux services aux Annamites, qui ont salué sa naissance avec espoir et enthousiasme.

Mais ce que beaucoup de nos compatriotes ignorent peut être, c'est qu'elle recevra les tout petits dépôts une dizaine de piastres même, avec autant, sinon plus de plaisir que les grands.

Voilà qui remplira d'aise les personnes sages et prévoyantes qui souhaitent depuis des années une Caisse d'épargne pour les Annamites, dont elles déplorent les prodigalités et les vices, notamment leur goût pour les jeux de hasard.

La Banque de Saïgon comblera cette lacune, et ce sera tant mieux.

Nous profitons de l'occasion pour lui renouveler nos meilleurs vœux de prospérité.

Deux nouvelles banques à Saïgon

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 août 1927)

La Banque de Saïgon a été créée le 3 nov. 1926 à Paris ; ses statuts déposés chez M^e Baugé, notaire à Saïgon, le 29 mars 1927.

Capital social 10.000.000 de fr., divisé en 2.000 [*sic* : 20.000] actions de 100 fr. 00 de deux catégories : 3.000 actions A, ayant droit à une voix par action ; 17.000 actions B, une voix par 25 actions.

Le fondateur est M. Basile Adam, qui reçoit les 10.000 parts de fondateur, ayant droit à 20 % des superbénéfices.

Le capital pourra être augmenté jusqu'à concurrence de 50.000.000 de fr.

Les porteurs des actions A auront droit au quart de chaque augmentation de capital ; le conseil d'administration pourra se réserver la moitié de chaque augmentation.

Aux assemblées générales extraordinaires, chaque actionnaire aura droit à une voix, indépendamment de celles qu'il possède du chef des actions qu'il représente.

Le siège social à Saïgon 11, quai de Belgique.

Indépendamment de M. [Basile] Adam, administrateur statutaire, le conseil d'administration, nommé pour six ans, comprend : MM. Ballero, [le baron] Cerise [secr. gén. Socfin, Paris], [Eugène] Charles [gouv. gén. p.i. Indochine 1916-1917], Japhet [secr. Socfin], Jullien, de Piolenc.

La Banque de Saïgon est sous le contrôle du groupe de Rivaud.

Silhouette indochinoise

M. [Basile] Adam, directeur de la Banque de Saïgon,
ancien directeur de la Banque de l'Indochine, fondateur de la Banque industrielle de
Chine

(*L'Écho annamite*, 25 juin 1927)

Nous avons présenté à nos lecteurs, dans un récent entrefilet, M. Trinh van Hi, dont nous disions qu'il venait d'être agréé en qualité de *compradore* à la Banque de Saïgon.

La nouvelle, annoncée alors sous réserve, se confirme aujourd'hui.

Nous adressons donc, comme promis, à notre distingué compatriote nos chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux de réussite dans ses fonctions, certainement les premières, de ce genre et de cette importance échues à un Annamite.

Nous avons lieu de nous en réjouir, car, répétons-le, M. Hi, si sympathiquement connu dans les milieux indigènes, est susceptible de rendre de nombreux et signalés services, dans son nouveau poste, tant à ses employeurs — dont, en passant, nous soulignons l'heureux choix en l'occurrence, — qu'à nos agriculteurs, industriels et commerçants, au nom desquels la presse s'est plainte souvent de ce qu'ils manquaient d'appui pécuniaire aux heures difficiles, faute d'établissements de crédit qui voulussent les aider en leur accordant des avances ou en leur consentant des prêts.

Avec un *compradore* de la valeur de M. Trinh van-Hi, il est à prévoir que la Banque de Saïgon, qui, entre parenthèses, effectue toutes les opérations bancaires, connaîtra, dans un proche avenir, l'ère de prospérité qu'elle mérité, laquelle s'annonce déjà, sous l'habile direction de M. [Basile] Adam, un vieil Indochinois, que nous n'avons pas besoin de présenter au public, et pour cause.

Ancien directeur de la Banque de l'Indochine, puis de la Banque Industrielle de Chine, dont il fut un des fondateurs, et non des moindres, M. Adam, en effet, a tâté un peu de toutes les affaires, et a su n'être médiocre dans aucune.

Tour à tour ou simultanément, agriculteur, industriel, commerçant, gros propriétaire en Cochinchine, il connaît parfaitement les besoins du pays et de ses habitants.

Mettant à contribution son expérience solide, sa compétence éprouvée en matière financière, dont il connaît tous les ressorts et les moindres secrets dont il a inspecté et étudié à fond tous les rayons, il a participé activement, puissamment, à l'essor prodigieux du Nam-Ky.

Nul doute que, confié à un tel pilote, aidé d'un second comme M. Trinh van Hi, le nouvel établissement financier de la rue Lefebvre ne connaisse bientôt de brillantes destinées.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 10 octobre 1927

(*Saïgon sportif*, 14 octobre 1927)

Admissions : sont admis membres du Cercle sous réserve de l'affichage :

Au titre de membres actifs :

Adam B[asile], directeur de la Banque de Saïgon, présenté par MM. Chamrion et G. Montel.

Une nouvelle banque s'installe à Hanoï

La Banque de Saïgon

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 août 1928)

La Banque de Saïgon, qui s'est ouverte il y a quelques mois à Saïgon sous les meilleures auspices, avec comme directeur M. [Basile] Adam, bien connu en Indochine et dans tout l'Extrême-Orient comme un financier de haute valeur, vient d'établir une agence à Haïphong, dont le directeur est M. Pilhet et une sous-agence à Hanoï, confiée à M. Joseph de Roux, frère du sympathique chef des titres à la Banque de l'Indochine à Hanoï.

Cette sous-agence inaugurera demain lundi son installation, 5, boulevard Henri-Rivière, où elle occupera tout un pâté de maisons entre ce boulevard et la rue de la Chaux, à proximité immédiate de la Banque de l'Indochine actuellement en construction, dans un quartier où de plus en plus s'établissent les grosses affaires.

Nous souhaitons au nouvel établissement financier dix mille fois dix mille années de prospérité.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Les frères hindous Navalraï, commerçants en bijoux, tissus, etc., à Saïgon, 46 à 52, rue Catinat, ont levé le pied le 15 juin après avoir embarqué leur famille pour Singapore. Ils sont vraisemblablement partis pour le Siam. Leur fuite a été fort bien préparée ; ils se sont fait consentir de gros prêts sur marchandises et, la veille de leur départ, ont encore emprunté à un chetty 10.000 piastres sur un chèque sans provision.

Leur passif est de 559.650 piastres et 316.400 francs, soit en gros, environ 7.700.000 francs. La Banque de l'Indochine perd 146.500 piastres et 131.500 francs, la Banque franco-chinoise 80.000 piastres, [la Banque de Saïgon 73.000 piastres](#), la

Yokohama Specie Bank 96.000 piastres, Biedermann 108.000 francs, la Compagnie de commerce et de navigation 20.000 piastres, les chettys 111.000 piastres. M. Decoly, nommé syndic, espère donner du 30 % aux créanciers

HANOÏ

L'inauguration des bureaux de la Banque de Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 août 1928)

La Banque de Saïgon inaugurait lundi soir, à 17 heures, les bureaux qu'elle vient d'installer à Hanoï, 5, bd Henri-Rivière.

M. Pihet, directeur des agences de la Banque de Saïgon au Tonkin, dont nous avons eu le très grand plaisir mêlé de fierté d'annoncer dernièrement la nomination comme conseiller financier du gouvernement yunnanais, et M. de Roux, directeur de l'agence d'Hanoï, reçurent avec une courtoisie parfaite les nombreuses personnalités qui avaient répondu de grand cœur à leur aimable invitation.

M. le gouverneur général p. i. Robin avait délégué, pour le représenter M. l'administrateur en chef des colonies Damiens, et M. le résident supérieur p. i. Douguet avait envoyé son chef de cabinet, M. l'administrateur Fournier.

Dans le coquet immeuble, fraîchement restauré, se trouvaient bientôt réunis M. le directeur général p. i. des Douanes et Régies Deyme ; M. l'administrateur Tholance, résident-maire de Hanoï ; M. Got, directeur de la Banque de l'Indochine ; M. Hoang-trung-?, tòng doc de Hadong ; M^e Mandrette, avocat-défenseur ; M. Toustou, trésorier payeur p. i. ; M. Duron, sous-directeur de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan ; M. Marin-Lamellet, directeur des P.T.T. au Tonkin ; M. Perroud, président de la chambre de commerce ; M. Aviat, industriel ; M. Long, directeur du Crédit foncier de l'Indochine ; M. Brunelière, directeur de la Compagnie française immobilière [Hôtel Métropole] ; M. de la Pommeraye, directeur d'Indochine films ; M. Mercadier, directeur de la maison Denis frères d'Indochine ; M. Rupplinger, directeur de la maison Charrière, Dufourg et Garriguen^c ; M. H. Buhlmann, directeur de la maison Ogliastro.

Le monde commercial et des affaires annamite et chinois était largement représenté.

On voyait en effet MM. Phuc-My ; Le-van-Tan ; Quang-Hung-Long, Ho dinh-Quang ; MM. Lê-Kuan-Vong ; Minh-Sang ; An-Yen ; Kam-Nam ; Nam-Sang ; Sen-Sung-On ; Phéot ; Yan-Vo-Tchong.

Des deux côtés, nous pourrions citer bien des noms encore.

Il n'y eut point de discours : les hommes d'affaires, les financiers en font le moins possible.

Mais ce fut une heure d'agréable causerie entre gens fort sympathiques.

Les comptoirs disparaissaient sous des nappes d'une impeccable blancheur ; des fleurs avaient été piquées en dessins harmonieux et entre les coupes s'épalaient les assiettes de sandwich et de gâteaux, que les boys parfaitement stylés de Métropole ne tardèrent pas à offrir aux invités ;

Aujourd'hui, le travail a commencé, les guichets sont ouverts, M. de Roux s'est installé dans son bureau.

Nous souhaitons au nouvel établissement financier, qui a déjà rendu à Saïgon d'abord, à Haïphong plus récemment, de précieux services, la prospérité à laquelle il peut prétendre.

(Le Journal des finances, 12 octobre 1928)

Hors cote, la part Banque de Saigon vient, en quelques rapides étapes, de se relever au-dessus de 3.000 fr. ; ses cours oscillent actuellement entre 3.200 et 3.400 fr. Leur faiblesse antérieure était due, explique-t-on, aux ventes d'un administrateur, détenteur d'un paquet de parts important. Cet administrateur en mal d'argent avait offert à la Maison de Rivaud de lui céder son papier, mais celle-ci ayant refusé, force aurait été de passer par la voie du marché. Maintenant, ajoute-t-on, le stock est épuisé, le robinet est fermé.

C'est du moins ce que l'on dit.

La Banque de Saigon a été fondée fin 1922 par la Banque Rivaud, au capital de 10 millions en 20.000 actions de 500 fr. dont 3.000 A à vote plural et 17.000 B. Les parts sont au nombre de 10.000 et ont droit à 20 % des superbénéfices ; le capital a été porté depuis de 10 à 30 millions par la création de 20 millions de francs d'actions B. dont 10 millions pris ferme par la Banque Rivaud, 7 millions souscrits à Saigon et le reste placé dans l'entourage du conseil. Ces actions primitivement libérées du quart sont aujourd'hui, et depuis peu, entièrement libérées. Il serait possible, du reste, qu'on n'en reste pas là ; lorsqu'à eu lieu la dernière augmentation du capital, il y a un an environ, on faisait prévoir qu'il pourrait être porté jusqu'à 100 millions.

C'est évidemment une sorte de coïncidence qui veut qu'en Bourse, dans certains groupes, on évoque volontiers ce projet au moment même où le marché de la part se réveille.

On a prétendu aussi que la Banque de l'union parisienne songeait à prendre le contrôle de la Banque de Saigon et qu'elle en porterait le capital à 70 millions ; mais ce bruit est inexact.

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1928)

La Banque de Saïgon a inauguré ses bureaux de Hanoï, 5, boulevard Henri-Rivière. Le directeur de cette agence, M. Pihet, qui dirigea la Banque de l'Indochine à Mongtseu, vient d'être nommé conseiller financier du gouvernement du Yunnan.

Publicité
Banque de Saïgon
(L'Éveil économique de l'Indochine, 3 mars 1929)

64-68, rue Paul-Bert Saïgon
Siège social : SAÏGON, 26-32, Rue Lefebvre,
Bureau Administratif : 13, Rue Notre- Dame-des-Victoires.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

COMPTES COURANTS
COMPTES DE DÉPÔTS À PRÉAVIS
DÉPÔTS FIXES
En piastres et en toutes autres monnaies
(Taux et renseignements sur demande)

Vente de transferts télégraphiques, chèques, lettres de crédit.

Achat de tout papier de commerce
Ordres de Bourse transmis directement aux principaux agents de change et coulissiers

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le baron CERISE, secrétaire général de la Sté financière des caoutchoucs [Socfin], Paris.

V[ictor] PLACE, administrateur délégué de la Banque des colonies [« Banco »](Banque Hallet), Bruxelles.

E[ugène] CHARLES, gouverneur général honoraire de l'Indochine [gougal p.i. mai 1916-janvier 1917],

Le marquis de PIOLENC, etc.

CORRESPONDANTS EN FRANCE

BANQUE DE FRANCE
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Banque de Saïgon
Augmentation de capital
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 mars 1929)

La Banque de Saïgon procédera du 5 au 25 mars 1929 à l'augmentation de son capital de 30 à 50 millions de francs par l'émission de 40.000 actions nouvelles « B » de fr. : 500, — chacune. L'émission aura lieu avec une prime de 50 fr., soit au prix de fr. ; 550. — par action. Elle sera réservée aux anciens actionnaires à raison de 2 actions nouvelles pour 3 anciennes ; toutefois, les souscriptions à titre réductible seront reçues en Indochine, tant de la part des anciens actionnaires que des non-actionnaires au même prix de 550 fr.. Il leur sera donné satisfaction dans la plus large mesure possible. Le montant des actions souscrites tant à titre irréductible qu'à titre réductible devra être versé intégralement à raison de 550 fr. par action au moment de la souscription. Le droit de préférence des anciens actionnaires sera exercé jusqu'au 25 mars contre présentation des titres pour estampillage. Passé ce délai les anciens actionnaires qui n'auraient pas fait valoir leur droit, seront considérés comme déchus.

Les 40.000 actions nouvelles « B » porteront jouissance depuis l'origine et seront assimilées aux anciennes actions catégorie « B ». Les souscriptions seront reçues à partir du 5 mars 1929 au siège social de Saïgon, 26-32, rue Lefebvre ; aux agences de Hanoï, 5, boulevard Henri-Rivière et de Haïphong, 68, boulevard Paul-Bert ainsi qu'à Paris chez la banque Rivaud Lebel.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1929)

À la Banque de Saïgon. — Nous avons plaisir à saluer la venue, à la Banque de Saïgon, comme collaborateur de M. de Roux, le distingué directeur de l'agence de

Hanoï, de M. Yves de L'Hortet ¹, qui porte un nom très estimé en Indochine et très connu dans le monde financier.

(Les Annales coloniales, 30 mai 1929)

La part Banque de Saïgon est introuvable à 2.300 francs. L'action Banque de Saïgon est invendable à 500 francs.

Haïphong
HYMENÉE

(L'Avenir du Tonkin, 18 juin 1929)

Le mariage de monsieur Robert Charon, fondé de pouvoirs de la Banque de Saïgon, avec mademoiselle Germaine Sourdes, a été célébré samedi 15 juin, à dix sept heures à la Résidence Mairie.

De nombreuses autos amenèrent les invités et, dans la salle d'honneur, M. Bouchet, résident maire, procéda au mariage civil. Les témoins étaient pour le marié : MM. Robin, résident supérieur au Tonkin, et Deyme, directeur général p i. des Douanes. M. Journe, directeur de l'agence de la Banque de Saïgon, et M. le lieutenant Paganel étaient les témoins de la mariée, qui portait une toilette splendide et dont la traine était tenue par de ravissantes fillettes, Choupette Paganel, Jojo Le Bougnec, et Geneviève Vigier-Latour.

Les garçons d'honneur étaient MM. J. Cassagnoux², G. Sourdes, Lucien Sauvaire, et de l'Hortet fils. Mesdemoiselles Reine Sourdes, Lily Paganel, Évelyne Prado et Mimy Pagani étaient les demoiselles d'honneur.

.....

1929 (juin) : création du [Matériel agricole moderne](#), Saïgon

Premiers administrateurs :

M. Louis GALLOIS-MONTBRUN, avocat-défenseur, demeurant à Saïgon ;

Et Basile ADAM, banquier, demeurant à Saïgon, tous de nationalité française.

Lesquels ont accepté les dites fonctions ;

L'assemblée générale a nommé M. Henri PECOUL, employé de banque, demeurant à Saïgon, commissaire aux comptes... et M. Amédée AQUARONE, employé de banque, demeurant à Saïgon, commissaire suppléant ...

[Un employé du compradore s'enfuit avec 28.000 piastres]

¹ Yves de L'Hortet (Pondichéry, 1902-Antibes, 1987) : fils de René de L'Hortet, successivement directeur de la Banque de l'Indochine à Tourane, Haïphong et Pnom-Penh.

² Jacques Cassagnou (et non *Cassagnoux*) : né le 26 août 1904. Fils de Jules-Jean-Joseph Cassagnou, ancien chef des hôpitaux de Hanoï et Saïgon, chevalier (*JORF*, 8 août 1900), puis officier de la Légion d'honneur. Frère cadet de Pierre Cassagnou, administrateur en 1927 des Rizeries du Mékong.

Fondé de pouvoir de la Banque franco-chinoise à Hanoï, puis chef comptable de la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Indochine. Entré en 1936 à la Trésorerie de l'Indochine : promu délégué hors classe en 1953.

(*Le Colon français*, 20 août 1929)

Dans les premiers jours du mois d'août un client de la Banque de Saïgon, M. Dai-van-Duong, riche propriétaire, se rendait auprès de M. Trinh-van-Hi, compradore annamite de l'établissement, pour se faire consentir un prêt de 30.000 piastres.

Après que l'effet eut été escompté, le compradore envoya de son bureau au premier étage un de ses employés, Do-phuoc-Ky, pour prendre l'argent à la caisse située au rez de chaussée.

Celui ci remonta peu après au bureau du compradore en disant : « Attendez un petit peu, la caisse a envoyé prendre de l'argent à la Banque de l'Indochine, car elle n'a pas la somme suffisante dans son coffre. »

À midi, Do-phuoc-Ky n'était pas remonté. A midi cinq, son patron s'inquiéta et descendit lui-même à la caisse.

Là, on lui apprit que Do-phuoc-Ky avait bien touché l'effet escompté, soit 28.800 piastres, et ceci à 11 h. 30, sans que la caisse ait eu à envoyer prendre de la monnaie à la Banque de l'Indochine.

Trinh-van-Hi comprit alors que son employé l'avait escroqué et que, pour gagner du temps, pour empêcher qu'on ne se lance de suite à ses trousses, il avait conté cette fable d'argent à percevoir à la Banque de l'Indochine.

Il ne lui resta qu'une ressource, celle de porter plainte et les polices de Saïgon et Cholon furent mises en branle.

Do-phuoc-Ry était au service du compradore de la Banque de Saïgon depuis la création de cet établissement et avait eu, à de nombreuses reprises, entre ses mains des sommes aussi et même plus importantes.

Son employeur avait toute confiance en lui.

Mais hier la tentation a été plus forte.

Le signalement de l'indélicat employé a été transmis à toutes les brigades mobiles et aux postes-frontières mais, se terrant et changeant d'identité, ayant de plus le gousset copieusement garni, Do-phuoc-Ry ne réussira-t-il pas à échapper aux recherches ?

Il y en a tant d'autres de ce genre que nul ne put jamais retrouver.

Pour des cas semblables, la police pourrait trouver une aide efficace dans la presse qui pourrait publier par milliers d'exemplaires la photographie du disparu.

Et on ne serait plus réduit, comme on l'est aujourd'hui, à rechercher encore le voleur insaisissable des mitrailleuses du Camp des Mares.

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 août 1929)

Banque de Saïgon. — M. de Roux, le très distingué directeur de l'agence de Hanoï, est appelé à s'occuper, tout en conservant son poste ici, de l'agence de la ville-sœur [Haiphong], où il va désormais résider, laissant à Hanoï son fondé de pouvoirs, M. de l'Hortet, et un de ses collaborateurs, M. Pécou, arrivé tout dernièrement de France.

Cercle sportif saïgonnais

Assemblée générale du 21 décembre 1929
(*Saïgon sportif*, 20 décembre 1929)

Secrétariat. — Sont admis membres du Cercle en date du 17 décembre 1929 :
À titre de membres actifs

M. Perrin-Houdon Maurice, Banque de Saïgon, présenté par MM. Finance et Arnaud.

Inventaire de la France d'Outre-Mer et des états et pays sous mandat français
(Ministère des colonies, 1930)

ÉTUDES
GÉNÉRALES
SUR QUELQUES SOCIÉTÉS COLONIALES

[54]
Banque de Saïgon

.....
Les bénéfices de 1929 se sont élevés à 2.949.393 francs, formant avec le reliquat antérieur, un solde disponible de 3.572.650 francs.

Après dotation de la réserve légale et 977.969 francs d'amortissements divers, le solde de 2.416.048 francs a été reporté à nouveau.

Dans son rapport relatif à l'année 1929, le conseil note que les opérations de banque proprement dites se sont développées normalement et que la Banque a pris une large participation dans le financement des exportations du port de Saïgon, grâce à l'augmentation de ses moyens d'action.

Une participation a en outre été prise dans la [Société agricole et commerciale de Rachgia](#) créée pour la mise en valeur de 1.600 hectares de rizières.

Championnat de dactylographie
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1930)

.....
À l'issue de ce champagne, ce fut la distribution des prix. Tous les candidats, reçus ou non, eurent leur part. À. M. Vinh fut confiée la garde, jusqu'au prochain concours, du joli brûle-parfum mis en compétition par M. Trinh-van-Hi, directeur du *Canh-Nông-Luân* et compradore de la Banque de Saïgon.

Saïgon-Cholon
Le théâtre au service du foot-ball
(*L'Écho annamite*, 2 septembre 1930)

Samedi 30 août 1930, eut lieu au [théâtre Thành Xuong](#), rue Borese, une soirée de gala, au profit de l'association An-Nhon Sport, organisée par les dirigeants de cette dernière, avec le concours bénévole d'une excellente troupe d'amateurs de *cai luong*, dont le talent, soulignons-le en passant, ne le cédait en rien à celui de maints professionnels réputés.

.....
Le service d'ordre fut parfait, autant que l'organisation elle-même. Le mérite en revient, pour une grosse part, à M. Giao, notre jeune confrère du *Canh-Nông-Luân*, la revue agricole dirigée avec compétence et autorité par M. Trinh-van-Hy, compradore principal de la Banque de Saïgon.

.....
Cercle sportif saïgonnais
Secrétariat-Admissions
(*Saïgon sportif*, 24 octobre 1930)

Sont admis membres du Cercle à compter du 23 octobre 1930.

À titre de membres actifs
M. Expert, Pierre, Banque de Saïgon, présenté par MM. Adam et M. Spielmann.

(*Le Journal des finances*, 1^{er} mai 1931)
Sur le marché hors cote, on échange un peu au-dessous de 200, la Banque de Saïgon dont l'assemblée du 24 avril a voté la dissolution.

ÉCHOS D'INDOCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1931)

M. Louis Pécou, 67 ans, ex-chimiste en chef de 1^{re} classe des laboratoires d'Indochine, est décédé le 5 avril à Saint-Marcellin (Isère). Il avait quitté l'Indochine il y a deux ans et était le beau-frère de M. Albert Garnier, ancien directeur de l'Agence économique.

Le fils de M. Pécou est directeur de la Banque de Saïgon à Hanoï.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juillet 1931)

La crise. — Ce matin, dès huit heures, M^e Fleury, commissaire-priseur, a dispersé au feu des enchères le mobilier de la Banque de Saïgon. Des dames en assez grand nombre ; quelques Européens, des Annamites et des Chinois ont suivi avec intérêt la vacation : bureau, salle à manger, chambre à coucher ont trouvé preneur à bon prix.

Et pendant que nous jetions un coup d'œil rapide au rez-de-chaussée et au premier étage du coquet immeuble du boulevard Henri-Rivière revenait à notre mémoire la cérémonie d'inauguration de la Banque de Saïgon : que de monde, que d'officiels que de jolies toilettes, quel buffet exquis !

C'était l'époque où l'Indochine s'épanouissait au plus fort de sa prospérité.

Les temps ont change depuis et il y a quelque tristesse à le constater en voyant un établissement financier appelé à rendre bien des services à tous fermer ainsi ses portes.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 octobre 1931)

Une faillite. — Le tribunal de commerce a prononcé ce matin, à son audience habituelle, la faillite de la [Compagnie commerciale saïgonnaise](#), à la requête de la Banque de Saïgon.

La Cie commerciale saïgonnaise était une maison d'import et d'export qui s'occupait plus spécialement de l'exportation de poivre, de maïs et de riz. Elle était installée rue Georges-Guynemer, dans le voisinage de la Chartered Bank.

C'est encore une victime de la crise que cette Compagnie dont les affaires longtemps furent très prospères.

M. Faucon a été nommé syndic-liquidateur de cette faillite.

La Banque de Saïgon
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 janvier 1932)

La BANQUE DE SAÏGON qui avait un actif et des liquidités importantes, avait vu son existence brutalement tranchée. Une assemblée extraordinaire tenue à Saïgon, avait, à l'instigation de la maison de Rivaud et Cie, voté la liquidation anticipée en raison du soi-disant double emploi que les opérations de la banque faisaient avec celles de la BANQUE DE L'INDOCHINE.

Les actionnaires dissidents n'y avaient rien compris, car la BANQUE DE SAÏGON avait eu jusqu'ici d'excellents exercices sociaux. D'autres trouvaient la décision une bien mauvaise plaisanterie. C'étaient les porteurs et les acquéreurs de parts BANQUE DE SAÏGON ; beaucoup les ayant acquises à des cours dépassant quatre mille francs, MM. de Rivaud, seuls, trouvaient la décision profitable et avantageuse pour leur raison sociale. Ne s'agissait-il pas, par une combinaison d'échange de titres, actions et parts BANQUE DE SAÏGON pour des actions TERRES-ROUGES, d'annexer les liquidités dépassant soixante millions ?...

Le malheur c'est que le vicomte Olivier et ses frères, bien situés auprès des camarades dirigeants de la R. III^e, ne peuvent tout de même pas avoir la justice aux ordres.

A la demande du président de la société civile des porteurs de parts BANQUE DE SAÏGON, le tribunal civil vient d'annuler les décisions votées par l'assemblée extraordinaire des actionnaires BANQUE DE SAÏGON.

M. de Rivaud est perplexe, car il ne sait comment se débarrasser de ces importuns et infortunés acheteurs.

Le tout n'est pas de faire un bénéfice mais de pouvoir en profiter.

D'après *Le Bien public*

Terres rouges
(*Le Journal des finances*, 4 mars 1932)

L'assemblée extraordinaire, qui devait se tenir à Saïgon le 29 février pour approbation de l'apport-fusion fait par la Banque de Saïgon, a été reportée, faute de quorum, au 21 mars

DANS LA PRESE INDOCHINOISE
La Presse indochinoise
(14 janvier au 3 février)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1932)

28 février : Neumann attaque vivement les de Rivaud qui ont assassiné la Banque de Saïgon et voudraient faire endosser leur erreur aux actionnaires des Terres-Rouges.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1932)

La Cour d'appel de Hanoï a confirmé le jugement du tribunal de commerce de Haïphong condamnant la Banque de Saïgon à payer à M. de l'Hortet trois mois de solde coloniale, cette somme se confondant avec les somme dues par l'intéressé à la Banque ; la Cour a, de plus, accordé 2.000 piastres de dommages et intérêts à M. de l'Hortet.
